PROPRIÉTAIRES DU CENTRE-VILLE DE L'AIGLE

OPAH-RU 2021-2026

OPÉRATION PROGRAMMÉE DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT - RENOUVELLEMENT URBAIN

DES AIDES LIÉES À LA SÉCURITÉ ET À LA SALUBRITÉ DES LOGEMENTS

DES AIDES POUR FINANCER VOS TRAVAUX

Agence nationale de l'habitat Anah

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE L'AIGLE

VILLE DE L'AIGLE

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

PÉRIMÈTRE DE L'OPAH-RU DU CENTRE-VILLE DE L'AIGLE

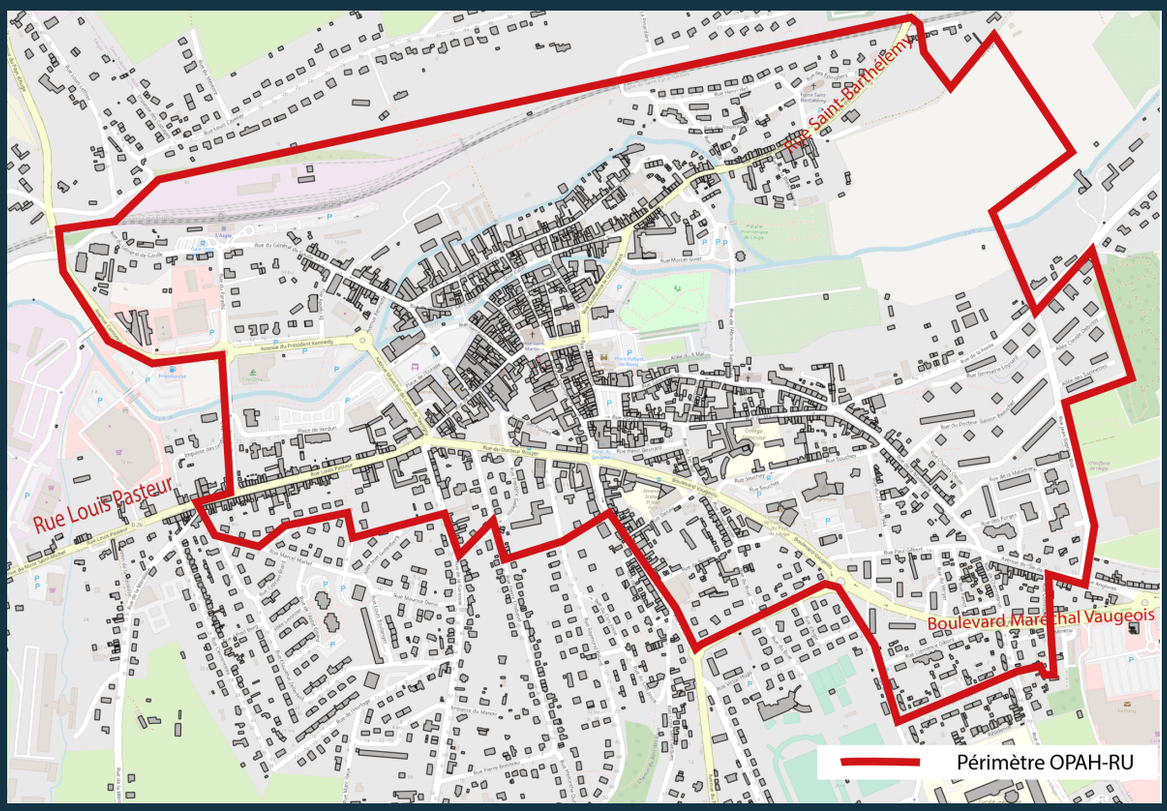

En complément des aides Anah (voir conditions avec SOLIHA)

Aide communauté de communes des Pays de L'Aigle :

- **Propriétaires occupants modestes :** 10% du montant des travaux subventionnables par l'Anah, avec un maximum de 750 €.
- **Propriétaires occupants très modestes** : 10% du montant des travaux subventionnables par l'Anah, avec un maximum de 1 500 €.

Aide Ville de L'Aigle

- **Propriétaires occupants modestes :** 10% du montant des travaux subventionnables par l'Anah, avec un maximum de 750 €.
- **Propriétaires occupants très modestes** : 10% du montant des travaux subventionnables par l'Anah, avec un maximum de 1 500 €.

Pour plus d'informations, contactez l'opérateur **SOLIHA** :

Permanence le 2e, 3e et 4e mercredi du mois de 9h30 à 12h30

PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS

02 31 86 70 50

à la communauté de communes des pays de L'Aigle

3 place du Parc, 61300 L'AIGLE